



## COMITÉ TECHNIQUE DU 24 mars 2016

### Compte-rendu de réunion

Comité Technique

Le 24 mars 2016, à 9 heures, le comité technique s'est réuni, sous la présidence de M. Hubert MOLL.

#### Membres présents :

##### Représentants des élus :

Mmes Yveline RAPIN, Marie-Antoinette GUESDON,  
Mrs Jean-Noël RAVE, Rémi SONNET

##### Représentants des agents :

Mmes Laëtitia DELLIÈRE,  
Mrs Michel BELLANGER, Yann ROUE, Eric NOEL, Stéphane HOUDOU Pascal LECLERC, Nicolas DAVOINE

##### CDG 53 :

MM. Arnaud GAREL (directeur), Louis GOMBERT (préventeur), Thierry BEUCHER (responsable pôle protection sociale)

##### Absents excusés :

##### Représentant des agents :

Mme Michèle LEMERCIER, Mr Daniel GENDRY, Mr Lucien AUBERT

Le quorum étant atteint pour les 2 collèges (représentants des collectivités & représentants du personnel), le président déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint :

- secrétaire : Mme Marie-Antoinette GUESDON
- secrétaire-adjoint : Mme Laëtitia DELLIÈRE

##### Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2015 :

Le procès-verbal de cette réunion est approuvé à l'unanimité.

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
C.D.G. 53	<p>N° 16-03-0001 la réorganisation des services A compter du 22 février 2016, demande d'avis au comité technique pour la mise en place des Entretiens Santé au Travail Infirmier (E.S.T.I.). Les agents seront vus en alternance soit au cours d'un entretien infirmier soit en visite médicale par un médecin. Cet entretien infirmier n'est pas une visite médicale. Il porte sur l'état de santé à la fois global et également en lien avec les conditions de travail et les risques éventuels auxquels sont exposés les agents.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
C.D.G. 53	<p>N° 16-03-0028 les subventions FNP Au 24 mai 2016, demande d'avis au comité technique pour complément à la convention du Fonds National de Prévention et ses axes proposés : . Prorisq, . risque chimique, . Diagnostic règlementaire, . qualité de vie au travail.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
C.I.A.S. de l'Ernée	<p>N° 16-03-0026 le régime indemnitaire A compter du 01/05/2016, demande d'avis pour l'instauration de l'indemnité : - IEMP pour le cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs, - IFRSTS pour le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants. Les critères d'attribution seront les suivants : responsabilités exercées, niveau d'expertise et façon de servir.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Communauté de communes de l'Ernée	<p>N° 16-02-0016 la détermination du taux de promotion Au 01/04/2016, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Communauté de communes de l'Ernée	<p>N° 16-02-0017 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/04/2016, suppression d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet suivie de la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet au titre d'un avancement de grade proposé à la CAP du 25/03/2016.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Communauté de communes de l'Ernée	<p>N° 16-03-0020 Critères d'évaluation de l'entretien professionnel Au 1er janvier 2016, l'avis du comité technique est sollicité sur les critères d'évaluation de l'entretien professionnel suivants : Efficacité dans l'emploi et réalisation des objectifs : rigueur, disponibilité. Compétences professionnelles et techniques : maîtrise des outils et/ou du matériel. Qualités relationnelles : respect des valeurs du service public. Capacités d'encadrement : bâtir une relation de confiance avec les élus. En effet, ces critères diffèrent de ceux validés par le comité technique du 27 mai 2011 (rappelés dans le Point sur n° 2015/14). Aussi, la demande d'avis au comité technique est nécessaire.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>

## COLLECTIVITÉ

Communauté de communes de l'Ernée

## OBJET DE LA DEMANDE

N° 16-03-0022  
le régime indemnitaire  
A compter du 15/04/2016,  
demande d'avis pour l'évolution du régime indemnitaire des agents relevant des filières sportive, culturelle et administrative pour les cadres d'emplois suivants :  
Educateur des activités physiques et sportives pour IFTS (critères d'attribution : Enseignement de la natation, suivi pédagogique des séances, animation des activités aquatiques, implication).  
Adjoints du patrimoine pour IAT (critères d'attribution : responsable du réseau des bibliothèques, médiation culturelle),  
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques pour IFTS (critères d'attribution : responsable du réseau des bibliothèques et médiation culturelle,  
Rédacteur pour IEMP (critères d'attribution : degré de responsabilité, niveau d'expertise).

## AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

Commune Andouillé

N° 16-01-0017  
l'institution du temps partiel  
Demande d'avis au comité  
technique pour le 1er mars 2016  
sur la projection d'organisation des  
temps partiels suivants :

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

le temps partiel sur autorisation :

- . pour les agents stagiaires et titulaires à temps complet et les non titulaires employés dans la collectivité depuis plus d'un an de façon continue à temps complet,
- . quotité possible entre 50 et 99 %,
- . l'organisation du travail se déroulera soit de manière quotidienne, hebdomadaire, mensuelle, semestrielle ou annuelle,
- . l'autorisation sera accordée pour une période comprise entre 6 mois et 1 an. Elles seront renouvelables pour la même durée par tacite reconduction dans la limite de 3 ans. Les demandes d'autorisation devront être présentées 1 mois avant la date souhaitée.

le temps partiel de droit :

- . Il est octroyé pour raisons familiales aux agents stagiaires et titulaires à temps complet et à temps non complet ainsi qu'aux agents non titulaires employés dans la collectivité depuis plus d'un an de façon continue à temps complet.
- . L'autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel sera accordée pour les quotités suivantes : 50 %, 60 %, 70 % et 80 % du temps plein.
- L'organisation du travail se fera soit de manière quotidienne, hebdomadaire, mensuelle, semestrielle ou annuelle.
- . Les autorisations seront accordées pour des périodes comprise entre 6 mois et 1 an. Elles seront renouvelables dans les limites prévues par le décret n°

2004-777 du 29 juillet 2004. Les demandes d'autorisation devront être présentées 3 mois avant la date souhaitée.

Commune Andouillé

N° 16-03-0014  
les subventions FNP  
La collectivité projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser le Document Unique. Pour ce faire, la collectivité fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du Comité Technique de cette démarche.

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

Commune Argentré

N° 16-02-0014  
la détermination du taux de promotion  
Au 01/01/2016, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement aux grades d'adjoint administratif principal de 2ème classe et adjoint technique de 1ère classe.

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

Commune Azé

N° 16-01-0014  
la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)  
Demande d'avis au comité technique pour le versement d'une participation mensuelle à hauteur de 10 euros (brute et versée au prorata du temps de travail) à compter du 01/03/2016. Pour mémoire, la commune verse depuis le 1er janvier 2014 une participation mensuelle de 7 euros brute par agent, au prorata du temps de travail.

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

## COLLECTIVITÉ

## OBJET DE LA DEMANDE

## AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Ballots

N° 16-01-0020  
la détermination du taux de  
promotion  
Au 01 janvier 2016, l'avis du Comité  
Technique est sollicité sur la  
détermination du taux de  
promotion à 100 % pour  
l'avancement aux différents grades  
des catégories B et C

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Bazougers

OBJET DE LA DEMANDE

N° 16-01-0015  
l'institution du temps partiel  
Demande d'avis au comité  
technique pour :

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

Institution du temps partiel sur  
autorisation :

La collectivité projette d'organiser le  
temps partiel sur autorisation de la  
façon suivante :

- . pour les agents stagiaires et  
titulaires à temps complet et les  
non titulaires employés dans la  
collectivité depuis plus d'un an de  
façon continue à temps complet,
- . quotité possible : entre 50 % et  
99 %,
- . L'organisation du travail se  
déroulera de manière soit  
quotidienne, soit hebdomadaire ou  
annuelle,
- . L'autorisation sera accordée pour  
une période d'un an dans la limite  
de 3 ans ;  
les demandes d'autorisation  
devront être présentées 1 mois  
avant la date souhaitée.

Institution du temps partiel de droit  
:

- . pour les agents stagiaires et  
titulaires à temps complet et à  
temps non complet ainsi qu'aux  
agents non titulaires employés  
dans la collectivité depuis plus d'un  
an de façon continue à temps  
complet.
- . Quotité possible : 50 %, 60 % 70  
%, 80 %,
- . L'organisation du travail se  
déroulera de manière soit  
quotidienne, soit hebdomadaire ou  
annuelle,
- . L'autorisation sera accordée pour  
une période de 6 mois,
- . les demandes d'autorisation  
devront être présentées 1 mois  
avant la date souhaitée.



COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Brée	N° 16-01-0019 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 18/04/2016, suppression du poste d'adjoint technique 2ème classe pour 11 heures 48 mn par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique 2ème classe ou adjoint technique 1ère classe pour 9h 03 mn hebdomadaires (recrutement externe à prévoir sur ce poste car mouvement en interne suite à création de poste au 18/4/2016 au grade d'adjoint technique 2ème classe pour 11h48 mn).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Chailland	N° 15-12-0017 la réorganisation des services Demande d'avis au comité technique pour la mise en place à partir du 17 décembre 2015 d'une astreinte de sécurité le week-end pour les agents du service technique en cas d'intempéries. La rémunération sera basée sur le point sur n°2015/09. Cette astreinte peut être levée jusqu'au jeudi 17h00 par les élus s'ils considèrent que les conditions météorologiques ne justifient pas son maintien.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Chailland	N° 15-12-0018 la suppression d'emploi sans suite Au 10/01/2016, demande d'avis au comité technique pour la suppression de 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2ème classe suite à la création de 2 postes d'adjoints techniques principaux de 1ère classe (avancement de grade).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Chailland	N° 16-01-0009 la détermination du taux de promotion Au 1/01/2016, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement aux grades d'Adjoint technique principal de 2ème classe & Adjoint administratif principal de 2ème classe	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Charchigné	N° 16-03-0003 la détermination du taux de promotion Au 01/03/2016, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade d'Adjoint technique 1ère classe.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Charchigné	N° 16-03-0005 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/03/2016, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint technique territorial 2ème classe suivie de la création du poste d'adjoint technique 1ère classe suite à un avancement de grade.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Contest	N° 16-01-0021 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/02/2016, suppression du poste d'adjoint technique de 1ère classe pour 35 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe pour 35 heures par semaine (suite à l'avancement de grade).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Contest	N° 16-01-0023 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/07/2016 suppression du poste ATSEM 1ère classe pour 26.30 heures par semaine suivie de la création du poste ATSEM principal de 2ème classe pour 26.30 heures par semaine (suite à un avancement de grade).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Cossé-en-Champagne	N° 16-02-0031 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste Au 1er avril 2016, demande d'avis au comité technique pour la diminution du nombre d'heures : La commune employait 2 agents sur le temps des repas. Un 3ème agent a été embauché pour 1h30/jour scolaire pour seconder le temps des repas et aider à faire déjeuner les enfants de la maternelle lorsque la cantine est passée à 50 repas par jour. En raison de la baisse des effectifs, passage de 50 à moins de 30 repas /j, suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe à hauteur de 8h04 mn suivi de la création du poste à hauteur de 4 h au même grade (accord de l'agent).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Couesmes-Vaucé	N° 16-02-0002 la détermination du taux de promotion Au 01/02/2016, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade d'adjoint technique de 1ère classe.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Couptrain	N° 15-12-0016 le régime indemnitaire A compter du 01/01/2016 demande d'avis pour l'instauration de l'IEMP, l'IFTS, IAT concernant les grades rédacteur, rédacteur prin. 2ème classe et rédacteur prin. 1ère classe, adjoint tech. 1ère classe, adjoint tech. 2ème classe selon les critères suivants : La manière de servir, la disponibilité, l'assiduité, l'expérience professionnelle, les fonctions et le niveau hiérarchique appréciés notamment par rapport aux responsabilités exercées, l'assujettissement à des sujétions particulières, la charge de travail.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Courbeveille	N° 16-01-0010 la détermination du taux de promotion Au 16/01/2016, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour tous les avancements de grade et pour tous les cadres d'emplois.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Grez-en-Bouère	N° 16-01-0016 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste Au 1er février 2016, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe à hauteur de 24 h 25mn suivi de la création du poste au même grade à hauteur de 18 h 55 mn (demande de l'agent).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Juvigné	N° 16-03-0016 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/10/2016, suppression du poste d'adjoint territorial du patrimoine de 1ère classe à temps complet suivie de la création du poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet suite à avancement de grade de l'agent concerné.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Juvigné	N° 16-03-0017 la détermination du taux de promotion Au 01/01/2016, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe et adjoint du patrimoine principal de 1ère classe.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

## COLLECTIVITÉ

Commune La Baconnière

## OBJET DE LA DEMANDE

N° 16-02-0004  
la suppression d'emploi suivie  
d'une création  
A compter du 01/07/2016,  
suppression du poste d'adjoint  
technique territorial de 2ème  
classe pour 32.25 heures par  
semaine suivie de la création du  
poste d'adjoint technique territorial  
de 1ère classe pour 32.25 heures  
par semaine (suite à avancement  
de grade).

## AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

Commune La Baconnière

N° 16-02-0005  
la suppression d'emploi suivie  
d'une création  
A compter du 01/07/2016,  
suppression du poste d'adjoint  
technique 1ère classe pour 27  
heures par semaine suivie de la  
création du poste d'adjoint  
technique principal de 2ème  
classe pour 27 heures par  
semaine suite à avancement de  
grade.

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

Commune La Baconnière

N° 16-02-0006  
la suppression d'emploi suivie  
d'une création  
A compter du 01/07/2016,  
suppression du poste de  
technicien principal de 2ème  
classe pour 35 heures par  
semaine suivie de la création du  
poste de technicien principal de  
1ère classe pour 35 heures par  
semaine suite à avancement de  
grade

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

Commune La Bazoge-Montpinçon

N° 16-01-0027  
la détermination du taux de  
promotion  
Au 01/04/2016, l'avis du Comité  
Technique est sollicité sur la  
détermination du taux de  
promotion à 100 % pour  
l'avancement aux grades d'Adjoint  
technique territorial principal 2ème  
classe et Adjoint technique  
territorial 1ère classe.

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

## COLLECTIVITÉ

Commune La Boissière

## OBJET DE LA DEMANDE

N° 15-12-0020  
l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste  
Demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'agent technique principal de 2ème classe à 17h30 hebdomadaire à La Boissière (et 17h30 hebdomadaire à Loigné sur Mayenne). A compter du 1 janvier 2016, création du poste au même grade à hauteur de 14 h hebdomadaire (et désormais 21 h hebdomadaire à Loigné sur Mayenne). Accord de l'agent.

## AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

Commune La Chapelle-Craonnaise

N° 16-01-0007  
la détermination du taux de promotion  
Au 01/01/2016, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade Adjoint technique territorial de 1ère classe

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

Commune La Chapelle-Craonnaise

N° 16-02-0020  
la suppression d'emploi suivie d'une création  
A compter du 01/04/2016, suppression du poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe pour 35 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe pour 35 heures par semaine (avancement de grade).

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

Commune La Gravelle

N° 15-12-0007  
la détermination du taux de promotion  
Au 01/03/2016, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal 1ère classe.

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

## COLLECTIVITÉ

## OBJET DE LA DEMANDE

## AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune La Gravelle

N° 16-02-0022  
la suppression d'emploi suivie  
d'une création  
Avancement de grade : A compter  
du 02/03/2016, suppression du  
poste d'adjoint technique 1ère  
classe à temps complet suivie de  
la création du poste d'adjoint  
technique principal 2ème classe à  
temps complet.

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

Commune La Gravelle

N° 16-02-0023  
la suppression d'emploi suivie  
d'une création  
Suite à un avancement de grade  
au 01/03/2016, suppression de  
l'emploi d'adjoint technique  
principal 2ème classe à temps  
complet et création de l'emploi  
d'adjoint technique principal 1ère  
classe à temps complet au service  
cantine/garderie/ménage.

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

Commune La Pallu

N° 15-12-0012  
le régime indemnitaire  
A compter du 01/01/2016,  
demande d'avis pour l'instauration  
de l'indemnité d'exercice de  
missions de préfecture concernant  
les grades de rédacteur, rédacteur  
principal de 2ème classe,  
rédacteur principal de 1ère classe  
selon les critères suivants : La  
manière de servir, la disponibilité,  
l'assiduité, l'expérience  
professionnelle, les fonctions et le  
niveau hiérarchique appréciés  
notamment par rapport aux  
responsabilités exercées,  
l'assujettissement à des sujétions  
particulières, la charge de travail.

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

Commune Larchamp

N° 16-03-0031  
la détermination du taux de  
promotion  
Au 17/03/2016, l'avis du Comité  
Technique est sollicité sur la  
détermination du taux de  
promotion à 100 % pour  
l'avancement au grade ATSEM  
principal de 1ère classe

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Laubrières	N° 15-12-0011 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste Au 1er janvier 2016, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste de poste d'adjoint technique de 2ème classe à hauteur de 9h hebdomadaire suivi de la création d'un poste à hauteur de 10 h 40 ctms.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Le Buret	N° 16-01-0026 la détermination du taux de promotion Au 01/01/2016, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Le Pas	N° 16-01-0025 la détermination du taux de promotion Au 01/02/2016, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade d'adjoint technique de 1ère classe.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Livré-la-Touche	N° 16-02-0030 la détermination du taux de promotion Au 01/06/2016, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100% pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal 1ère classe.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité



## COLLECTIVITÉ

Commune Louvigné

## OBJET DE LA DEMANDE

N° 16-01-0011  
la réorganisation des services  
Dans le cadre de la mise en place  
des entretiens professionnels,  
l'organigramme a été revu en  
conséquence pour application au  
1er janvier 2016. Il sera annexé au  
règlement intérieur validé lors du  
comité technique du 26 mars 2015.

## AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

OBSERVATION

L'avis du comité technique est  
rendu ; le déroulement du dossier  
peut être poursuivi. Il est  
recommandé de positionner les  
adjoints en dessous du maire  
(avec trait en pointillé pour  
matérialiser le lien fonctionnel avec  
les services auprès duquel ils  
interviennent). L'entretien  
professionnel doit être assuré par  
le N+1 seulement (sauf si l'élu est  
matérialisé comme le N+1).  
L'organigramme permet aux agents  
de se situer au sein des services  
de la collectivité et d'identifier leur  
N+1.

Commune Maisoncelles-du-Maine

N° 16-03-0021  
le Document Unique d'Evaluation  
des risques professionnels et plan  
d'action  
La collectivité demande au comité  
technique du CDG 53 un avis sur  
son document unique et son plan  
d'action pour l'année à venir.

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

Commune Marcillé-la-Ville

N° 16-03-0032  
la détermination du taux de  
promotion  
Au 01/04/2016, l'avis du Comité  
Technique est sollicité sur la  
détermination du taux de  
promotion à 100 % pour  
l'avancement au grade d'adjoint  
technique principal de 2ème classe.

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

Commune Marcillé-la-Ville

N° 16-03-0033  
la suppression d'emploi suivie  
d'une création  
A compter du 01/04/2016,  
suppression du poste adjoint  
technique 1ère classe pour 35  
heures par semaine suivie de la  
création du poste d'adjoint  
technique principal 2ème classe  
pour 35 heures par semaine à  
compter du 01.04.2016  
(avancement de grade).

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Montreuil-Poulay	<p>N° 15-12-0013 la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC) Demande d'avis au comité technique pour le versement d'une participation mensuelle à hauteur de 13 euros nette par agent qui sera réduite proportionnellement au temps de travail à compter du 01/01/2016.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Montsûrs	<p>N° 16-02-0026 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/04/2016, suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe pour 33 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique de 1ère classe pour 33 heures par semaine suite à avancement de grade.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Montsûrs	<p>N° 16-02-0027 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/04/2016, suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe (à temps complet) suivie de la création du poste d'adjoint technique de 1ère classe (à temps complet) suite à l'obtention de l'examen professionnel correspondant.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Montsûrs	<p>N° 16-02-0028 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/05/2016, suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe pour 23 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique de 1ère classe pour 23 heures par semaine suite à avancement de grade.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Montsûrs	<p>N° 16-02-0029 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/04/2016, suppression du poste d'ATSEM principal de 2ème classe pour 34,5 heures par semaine suivie de la création du poste d'ATSEM principal de 1ère classe pour 34,5 heures par semaine suite à avancement de grade.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Nuillé-sur-Vicoin	<p>N° 16-03-0015 la réorganisation des services Au 1er mars 2016, demande d'avis au comité technique pour supprimer le grade d'attaché territorial pour le poste de secrétaire de mairie. Actuellement ouvert sur le grade d'attaché, la collectivité souhaite que ce poste soit seulement ouvert au grade de rédacteur principal de 2ème classe (grade de la secrétaire de Mairie actuellement en poste).</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à la majorité</p> <p>OBSERVATION Les représentants FO ont voté contre cette demande d'avis. Les autres représentants des syndicats se sont abstenus. Remarque : l'avis du comité technique est réputé avoir été rendu. Au regard de cette demande d'avis, les représentants Force Ouvrière estiment que la carrière de l'agent est bloquée.</p>
Commune Olivet	<p>N° 15-12-0014 la détermination du taux de promotion Au 01/05/2016, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade d'adjoint technique de 1ère classe.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Olivet	<p>N° 15-12-0015 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/05/2016, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe à 35H suivie de la création du poste d'adjoint technique de 1ère classe à 35H dans le cadre d'un avancement de grade.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Peuton	N° 16-02-0018 le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action La collectivité demande au comité technique du CDG 53 un avis sur son document unique et son plan d'action pour l'année à venir.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Pommerieux	N° 16-02-0021 le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action La collectivité demande au comité technique du CDG 53 un avis sur son document unique et son plan d'action pour l'année à venir.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Port-Brillet	N° 16-03-0019 le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action La collectivité demande au comité technique du CDG 53 un avis sur son document unique et son plan d'action pour l'année à venir.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Pré en Pail - Saint Samson	N° 16-03-0008 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01 avril 2016, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste de garde champêtre chef pour 35 heures par semaine suivie de la création du poste garde champêtre chef principal pour 35 heures par semaine suite à avancement de grade.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Pré en Pail - Saint Samson	N° 16-03-0009 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 1er avril 2016, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe pour 35 h par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique principal de 1ère classe pour 35h par semaine (suite à avancement de grade).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

## COLLECTIVITÉ

## OBJET DE LA DEMANDE

## AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Pré en Pail - Saint  
Samson

N° 16-03-0010  
la suppression d'emploi suivie  
d'une création  
A compter du 1er avril 2016,  
demande d'avis au comité  
technique pour la suppression du  
poste d'adjoint technique principal  
de 2ème classe pour 35 h par  
semaine suivie de la création du  
poste d'adjoint technique principal  
de 1ère classe. pour 35h par  
semaine (suite à avancement de  
grade).

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

Commune Pré en Pail - Saint  
Samson

N° 16-03-0011  
la suppression d'emploi suivie  
d'une création  
A compter du 1er avril 2016,  
demande d'avis au comité  
technique pour la suppression du  
poste d'adjoint technique de 2ème  
classe (35 h par semaine) suivie  
de la création du poste d'adjoint  
technique de 1ère classe (pour  
35h par semaine) suite à  
avancement de grade.

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

Commune Pré en Pail - Saint  
Samson

N° 16-03-0012  
la détermination du taux de  
promotion  
Au 1er avril 2016, l'avis du Comité  
Technique est sollicité sur la  
détermination du taux de  
promotion à 100 % pour  
l'avancement aux grades de garde  
champêtre chef principal, d'adjoint  
technique principal de 1ère classe  
et d'adjoint technique de 1ère  
classe.

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

**COLLECTIVITÉ**

Commune Pré en Pail - Saint  
Samson

**OBJET DE LA DEMANDE**

N° 16-03-0027  
les subventions FNP  
La collectivité projette de réaliser  
l'évaluation des risques  
professionnels dans les prochains  
mois en vue de formaliser le  
Document Unique. Pour ce faire, la  
collectivité fera appel au soutien  
financier du Fonds National de  
Prévention qui encourage et  
finance les démarches de progrès  
des conditions de travail dans les  
collectivités territoriales. Cette  
demande vise donc à informer les  
membres du Comité Technique de  
cette démarche.

**AVIS DU COMITE TECHNIQUE**

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

Commune Quelaines-Saint-Gault

N° 16-03-0013  
les subventions FNP  
La collectivité projette de réaliser  
l'évaluation des risques  
professionnels dans les prochains  
mois en vue de formaliser le  
Document Unique. Pour ce faire, la  
collectivité fera appel au soutien  
financier du Fonds National de  
Prévention qui encourage et  
finance les démarches de progrès  
des conditions de travail dans les  
collectivités territoriales. Cette  
demande vise donc à informer les  
membres du Comité Technique de  
cette démarche.

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

Commune Ravigny

N° 16-03-0025  
les subventions FNP  
La collectivité projette de réaliser  
l'évaluation des risques  
professionnels dans les prochains  
mois en vue de formaliser le  
Document Unique. Pour ce faire, la  
collectivité fera appel au soutien  
financier du Fonds National de  
Prévention qui encourage et  
finance les démarches de progrès  
des conditions de travail dans les  
collectivités territoriales. Cette  
demande vise donc à informer les  
membres du Comité Technique de  
cette démarche.

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

**COLLECTIVITÉ****OBJET DE LA DEMANDE****AVIS DU COMITE TECHNIQUE**

Commune Ruillé-le-Gravelais

N° 16-01-0008  
l'augmentation ou la diminution du  
nombre d'heures d'un poste  
Au 1er février 2016, demande  
d'avis au comité technique sur la  
suppression du poste d'adjoint  
technique de 2ème classe pour 20  
h 75 centièmes suivi de la création  
du poste au même grade à  
hauteur de 33 h 22 centièmes.

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

## COLLECTIVITÉ

Commune Ruillé-le-Gravelais

## OBJET DE LA DEMANDE

N° 16-02-0024  
les autorisations d'absences  
Au 1er janvier 2016, demande  
d'avis au comité technique pour  
les autorisations spéciales  
d'absence suivantes :

- . naissance d'un enfant ou adoption : 3 jours ouvrables fractionnables,
- . mariage d'un fonctionnaire, conclusion d'un PACS : 5 jours ouvrables fractionnables,
- . mariage des enfants : 2 jours ouvrés,
- . décès ou maladie très grave du conjoint, du partenaire lié par un PACS, d'un enfant, père, mère, beaux-parents : 3 jours ouvrables majorés le cas échéant des délais de route qui ne doivent pas excéder 2 jours aller -retour,
- . déménagement : 1 jour ouvré,
- . Don du sang ou don d'organes ou autres : le temps du don,
- . Soins à donner à un enfant malade (jusqu'à 16 ans, aucune limite d'âge pour les enfants handicapés) ou pour en assurer la garde, la durée de l'autorisation ne peut dépasser les obligations hebdomadaires + 1 jour. Elle peut être portée à deux fois les obligations hebdomadaires + 2 jours si l'agent apporte la preuve qu'il assume seul la charge de l'enfant, ou que son conjoint est à la recherche d'un emploi, ou que son conjoint ne bénéficie pas de la part de son employeur d'autorisation d'absence pour soigner son enfant malade ou pour en assurer momentanément la garde, dans le cas où un seul conjoint bénéficie de ces autorisations d'absences, celles-ci peuvent être portées à 15 jours consécutifs si elles ne sont pas fractionnées.

## AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité



COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Saint-Charles-la-Forêt	N° 16-02-0032 le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action La collectivité demande au comité technique du CDG 53 un avis sur son document unique et son plan d'action pour l'année à venir.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Saint-Cyr-en-Pail	N° 16-01-0022 la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC) Demande d'avis au comité technique pour le versement d'une participation mensuelle à hauteur de 17 euros (brut) pour un agent Ircantec et 15 euros (brut) pour un agent CNRACL proportionnelle au temps de travail à compter du 01/01/2016	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Saint-Denis-d'Anjou	N° 16-02-0001 le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action La collectivité demande au comité technique du CDG 53 un avis sur son document unique et son plan d'action pour l'année à venir.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Saint-Germain-d'Anxure	N° 16-01-0003 la détermination du taux de promotion Au 01/01/2016, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade d'agent de maîtrise principal	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Saint-Laurent-des-Mortiers	N° 16-01-0005 la détermination du taux de promotion Au 01/01/2016, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement aux grades d'adjoint technique principal 1ère classe et d'adjoint administratif principal 1ère classe.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Saint-Laurent-des-Mortiers	N° 16-02-0003 le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action La collectivité demande au comité technique du CDG 53 un avis sur son document unique et son plan d'action pour l'année à venir.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Saint-Léger-en-Charnie	N° 16-03-0034 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste Au 1er mai 2016, en raison d'un nombre d'heures insuffisant pour effectuer l'ensemble des tâches au sein du secrétariat de mairie, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à hauteur de 17h50 suivie de la création du poste au même grade à hauteur de 21h.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Saint-Ouën-des-Toits	N° 16-03-0006 la suppression d'emploi sans suite Au 1er avril 2016, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à 35H (suite titularisation d'un agent promu rédacteur principal de 2ème classe au 03/01/2016) et suppression du poste d'adjoint technique 2ème classe à 18h45 d'un agent ayant fait valoir ses droits à retraite (après disponibilité de 10 ans).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Saint-Pierre-la-Cour	N° 16-02-0015 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/04/2016, suppression de 2 postes au grade d'Adjoint Territorial du Patrimoine de 2ème Classe pour un total de 20 h par semaine (2 postes à 10 heures) suivie de la création du poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine 2ème classe pour 20 heures par semaine. Modification possible suite à départ d'un des deux agents.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Saint-Pierre-sur-Orthe	N° 16-02-0019 la détermination du taux de promotion Au 01/03/2016, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal 2ème classe et adjoint technique principal 1ère classe.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Sainte-Gemmes-le-Robert	N° 16-01-0012 la détermination du taux de promotion Au 1/2/2016, demande d'avis au comité technique pour la suppression du grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe suivi de la création du grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe (nombre d'heures inchangé : 35 h)	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Sainte-Gemmes-le-Robert	N° 16-01-0013 la détermination du taux de promotion Au 01/02/2016, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade d'ATSEM principal de 1ère classe.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Sainte-Suzanne-et-Chammes	N° 16-03-0029 la détermination du taux de promotion Au 15/03/2016, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement aux grades : - adjoint administratif territorial principal de 2ème classe - adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Sainte-Suzanne-et-Chammes	<p>N° 16-03-0030 la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</p> <p>Suite à la fusion des communes de SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES au 1/1/2016, il est demandé l'avis au comité technique pour le maintien du versement d'une participation mensuelle à hauteur de 15 € nette par agent, à compter du 01/01/2016, de plus, la PSC est élargie aux agents de Chammes qui n'en bénéficiaient pas.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
G.I.S.E.M. Maison de retraite de Ballée	<p>N° 15-12-0010 l'instauration de la journée de solidarité</p> <p>Demande d'avis au comité technique concernant la journée de solidarité à compter du 1er janvier 2016 et pour les années à venir : Pour le personnel à temps complet (35h) décompte d'1 jour ARTT , pour le personnel à temps non complet au prorata de leurs obligations hebdomadaires non fractionnées au choix du salarié</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
M.A.R.P.A. Claire Demeure	<p>N° 16-01-0018 le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action</p> <p>La collectivité demande au comité technique du CDG 53 un avis sur son document unique et son plan d'action pour l'année à venir.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
S.D.E.G.M.	<p>N° 16-02-0008 la détermination du taux de promotion</p> <p>Au 01/01/2016, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade de technicien principal 2ème classe.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
S.D.E.G.M.	N° 16-02-0009 la détermination du taux de promotion Au 01/01/2016, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
S.D.E.G.M.	N° 16-02-0010 la détermination du taux de promotion Au 01/01/2016, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade de technicien territorial.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
S.D.E.G.M.	N° 16-02-0011 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/07/2016, suppression du poste de technicien pour 35 heures par semaine suivie de la création du poste de technicien principal 2ème classe pour 35 heures par semaine (suite à avancement de grade).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
S.D.E.G.M.	N° 16-02-0012 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/05/2016, suppression du poste adjoint administratif 1ère classe pour 35 heures par semaine suivie de la création du poste adjoint administratif principal 2ème classe pour 35 heures par semaine suite à avancement de grade.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
S.D.E.G.M.	N° 16-02-0013 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 23/03/2016, suppression du poste d'agent de maîtrise principal pour 35 heures par semaine suivie de la création du poste de technicien pour 35 heures par semaine suite à promotion interne.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
S.I.A.E.P. de Bonchamp - Argentré Sud	N° 16-03-0024 la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC) Au 1er janvier 2016, demande d'avis au comité technique pour la réévaluation de la protection sociale complémentaire. Une participation mensuelle brute de 13 € est versée à tout agent à temps complet, pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée. Le 1er janvier 2016, le taux de cotisation augmente. Aussi, afin de prendre cette augmentation en compte, le Président propose de fixer cette participation brute à 15 € mensuelle.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
S.I.A.E.P. de Chémeré-le-Roi	N° 16-01-0006 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste Demande d'avis au comité technique au 1er novembre 2016 pour la suppression du poste d'adjoint administratif 2ème classe à 11 h semaine suivi de la création du poste à hauteur de 15 h semaine.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
S.I.A.E.P. de Colmont, Mayenne et Varenne	N° 15-12-0009 la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC) Demande d'avis au comité technique pour le versement d'une participation mensuelle brute à hauteur de 13 euros par agent à compter du 01/01/2016	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
S.I.A.E.P. de Colmont, Mayenne et Varenne	N° 16-03-0007 le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action La collectivité demande au comité technique du CDG 53 un avis sur son document unique et son plan d'action pour l'année à venir.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
S.I.A.E.P. de la région d'Ernée	N° 16-03-0018 le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action La collectivité demande au comité technique du CDG 53 un avis sur son document unique et son plan d'action pour l'année à venir.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
S.I.A.E.P. de Livré-la-Touche	N° 16-02-0007 les subventions FNP La collectivité projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser le Document Unique. Pour ce faire, la collectivité fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du Comité Technique de cette démarche.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
S.I.A.E.P. des Coëvrons	N° 16-02-0033 le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action Le SIAEP des Coëvrons sollicite l'avis du CT du CDG53 afin que ce dernier valide le mode opératoire ainsi que les fiches de poste définitifs élaborés au titre de la sous section 4 du Décret 2012-639 du 4 mai 2012. Cette sollicitation intervient consécutivement aux tests initiaux réalisés in situ le 13 janvier 2016 et qui permettent, notamment, de confirmer le niveau d'empoussièrement attendu.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
S.I.A.E.P. des Coëvrons	N° 16-02-0034 le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action La collectivité demande au comité technique du CDG 53 un avis sur les documents uniques (Eau potable et Assainissement) et leurs plans d'action pour l'année à venir.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

## COLLECTIVITÉ

## OBJET DE LA DEMANDE

## AVIS DU COMITE TECHNIQUE

S.I.A.E.P. des Coëvrons

N° 16-02-0035  
la réorganisation des services  
Le SIAEP des Coëvrons sollicite  
l'avis du CT du CDG 53 sur la  
réorganisation des services à  
compter du 15 février 2016  
consécutivement: - au  
recrutement d'un adjoint au  
responsable des services  
techniques au grade d'ingénieur  
(au 15 février 2016), - aux  
modifications du tableau des  
effectifs qui seront effectives après  
les départs en retraite estivaux  
(transformation d'1 poste d'agent de  
maîtrise principal en un poste  
d'adjoint technique de 2ème classe  
au 1/8/2016 et 1 poste d'adjoint  
technique principal de 1ère classe  
en 1 poste d'adjoint technique de  
2ème classe au 1/7/2016)

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

Syndicat de bassin de l'Aron

N° 16-01-0001  
l'ouverture d'un compte épargne  
temps  
Au 01/02/2016, demande d'avis  
pour la création d'un compte  
épargne temps pour l'ensemble du  
personnel (agents titulaires et non  
titulaires employés à temps  
complet ou non complet de  
manière continue depuis plus d'un  
an). La monétisation est possible  
suivant le barème en vigueur.

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

OBSERVATION

Remarque : les représentants de la  
CFDT s'opposent à la  
compensation financière pour le  
compte épargne temps (principe  
du syndicat).

Syndicat du Bassin de l'Erve

N° 16-03-0002  
la participation au financement de  
Protection Sociale Complémentaire  
(PSC)  
Demande d'avis au comité  
technique pour le versement d'une  
participation mensuelle à hauteur  
de 15 euros (brut) par agent à  
compter du 01/04/2016.

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité



COLLECTIVITÉ

Syndicat d'eau du Nord Ouest  
Mayennais

OBJET DE LA DEMANDE

N° 16-01-0002  
la détermination du taux de  
promotion  
Au 01/01/2016, l'avis du Comité  
Technique est sollicité sur la  
détermination du taux de  
promotion à 100 % pour  
l'avancement aux grades suivants :  
attaché principal, Ingénieur Chef  
Classe Normale, adjoint Technique  
1ère classe.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

Commune de Saint Baudelle : A compter du 11 décembre 2015, demande d'avis au comité technique pour fixer un taux de promotion à 100 % concernant les grades suivants :

- . adjoint technique 1ère classe,
- . adjoint technique principal de 2ème classe,
- . adjoint technique principal de 1ère classe,
- . adjoint administratif 1ère classe,
- . adjoint administratif principal 2ème classe,
- . adjoint administratif principal 1ère classe.

Avis favorable à l'unanimité pour le collège des représentants des collectivités et le collège des représentants du personnel.

Syndicat mixte du Bassin de l'Oudon pour la lutte contre les Inondations et les pollutions (Symbolip) :

Demande d'avis au comité technique concernant les critères d'évaluation à prendre en compte pour les entretiens professionnels. Le syndicat explique que ces critères ont été retenus en concertation avec les agents. Les critères proposés par le Centre de Gestion 53 ne sont pas retenus car ils ont été jugés trop axés sur le comportement des agents et insuffisamment sur leurs compétences.

Critères proposés par le Symbolip :

- Efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs
- Les compétences professionnelles et techniques
- Les qualités relationnelles
- La capacité d'encadrement ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

Rappel des critères proposés par le Centre de Gestion 53 :

- Atteinte des objectifs collectifs
- Atteinte des objectifs individuels
- Agents assurant l'encadrement
- Sens de l'engagement au service de la collectivité

Pièces jointes : fiche de présentation des critères d'évaluation du Symbolip et la fiche critères (validée par le CT du 27-5-2011).

Avis favorable à l'unanimité pour le collège des représentants des collectivités et le collège des représentants du personnel.

Commune de la Baconnière : Demande d'avis au comité technique pour le taux de promotion à 100 % concernant les grades suivants : Adjoint technique 1ère classe, Adjoint technique principal 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe.

Avis favorable à l'unanimité pour le collège des représentants des collectivités et le collège des représentants du personnel.

Commune de Sainte Gemmes le Robert : Demande d'avis au comité technique pour le taux de promotion à 100 % concernant les grades suivants :

Adjoint technique principal 1ère classe,  
ATSEM principal 1ère classe.

Avis favorable à l'unanimité pour le collège des représentants des collectivités et le collège des représentants du personnel.

Commune d'Athée : Demande d'avis au comité technique pour le taux de promotion à 100 % concernant le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe.

Avis favorable à l'unanimité pour le collège des représentants des collectivités et le collège des représentants du personnel.

Bilan des formations Assistants de prévention : Présentation par le service hygiène et sécurité.

Nouveau modèle de document unique : Présentation désormais différente avec un nouveau système de cotation des risques et une nouvelle formule de calcul associée :

- . gravité,
- . maîtrise des risques,
- . effectif exposé au danger,
- . durée d'exposition au danger.

Enquêtes accidents et visites dans les collectivités : Monsieur le Président souhaite que les accidents lourds soient connus des membres du CHSCT afin de donner du sens aux interventions ; Un bilan annuel semble apparaître comme une bonne solution. Un groupe de travail est constitué afin de travailler sur ces 2 procédures de fonctionnement.

Représentants des collectivités : Marie-Antoinette GUESDON, Rémi SONNET, Hubert MOLL.

Représentants du personnel : Laëtitia DELLIERE, Stéphane HOUDOU, Nicolas DAVOINE.

CDG 53 : Arnaud GAREL, Louis GOMBERT, Thierry BEUCHER.

Qualité de vie au travail : Il est demandé de constituer un groupe de travail pour associer les membres "CHSCT" à la méthodologie de travail et aux documents associés au projet de qualité de vie au travail. Ce groupe sera animé par Anita HENRI ;

Représentants des collectivités : Jean-Noël RAVE et Daniel GENDRY

Représentants du personnel : Yann ROUE, Nicolas DAVOINE, Michel BELLANGER

CDG 53 : Arnaud GAREL, Louis GOMBERT, Thierry BEUCHER.

Lancement de la mise à jour du protocole d'accord (organisations syndicales/CDG) : Les organisations syndicales sont informées qu'une mise à jour du protocole d'accord sera proposée courant du 2ème trimestre 2016.

Le Secrétaire,

Le Secrétaire-Adjoint,

Le Président,

Mme Marie-Antoinette GUESDON

Mme Laëtitia DELLIERE

Mr Hubert MOLL